
PROGRAMME DE FORMATION A LA CATEGORIE B DU PERMIS DE CONDUIRE

1. PRÉAMBULE

Le permis B permet la conduite de :

- Véhicules, dont le PTAC (poids total autorisé en charge) est inférieur ou égal à 3,5 tonnes, pouvant être affectés au transport des personnes ou des marchandises ;
- Véhicules pouvant comporter neuf places assises au plus (siège du conducteur compris).

Le permis B autorise à conduire les mêmes véhicules avec une remorque :

- Si le PTAC de la remorque est \leq à 750 kg ;
- Si le PTAC de la remorque + PTAC du véhicule tracteur est \leq à 3,5 tonnes.

2. LES ENJEUX DE LA FORMATION PRÉPARATOIRE AU PERMIS DE CONDUIRE

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie de notre société que l'on soit jeune conducteur, en réinsertion, à mobilité réduite.





Un automobiliste doit avoir des connaissances. Elles portent :

- Sur la réglementation routière présentée comme une sorte de contrat raisonnable que les usagers des voies publiques doivent respecter, dans leur propre intérêt, pour que la circulation soit sûre ;
- Sur les capacités des conducteurs à connaître leurs limites affectées par diverses causes ;
- Sur les facteurs de risques et comprendre les interactions entre ces facteurs ;
- Sur les autres usagers afin de connaître les particularités de leurs comportements, de comprendre l'aspect social de la conduite et d'adopter une éco-conduite ;
- Sur les routes et leur environnement afin de pouvoir s'adapter avec le minimum de risques aux diverses conditions de la circulation.

L'automobiliste doit acquérir et développer des automatismes, des habitudes et des savoir-faire. Il doit pouvoir détecter rapidement les indices formels et informels, et grâce à cela il doit pouvoir anticiper. Il doit être capable de prendre des décisions utiles et d'agir pour supprimer ou diminuer ces risques. Il s'agit également d'une éducation à la formation qui permettra de développer chez l'automobiliste des attitudes favorables à la sécurité.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent nécessaire pour les études, le travail ou les loisirs. Le permis de conduire est un outil indispensable, surtout

Melioris Auto-école

 74 c rue de la verrerie 79000 NIORT
 05 49 32 38 47
 autoecole@melioris.fr
 www.melioris-legrandfeu.fr

Agrément Préfectoral : I 12 079 00010
Siret : 781 343 231 00192
Code NAF: 8553Z

lorsqu'on vit dans des villes peu desservies par les transports en communs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous. Les conducteurs débutants représentent une part importante des tués et des blessés sur la route. Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité, et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un faible risque de perdre la vie ou de la dégrader, un programme de formation est mis en place. L'objectif général est d'amener tout automobiliste à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante pour lequel vos formateurs, enseignants diplômés de la conduite et de la sécurité routière, ainsi que toute l'équipe pédagogique saura vous guider.

3. L'ORGANISME DE FORMATION

Raison sociale : Melioris auto-École	Siret : 781 343 231 00192
Adresse : 74c rue de la verrerie 79000 NIORT	Agrément préfectoral : I 12 079 00010
Adresse électronique : autoecole@melioris.fr	Code NAF : 8553Z
Téléphone : 05 49 32 38 47	Président de l'association : Patrick GIRAUD
Site internet : www.melioris-legrandfeu.fr	

La liste des enseignants, des référents et leur qualification est affichée au sein de l'Auto-école.

4. LES PREREQUIS

Pour le code : avoir 16ans.

Pour la conduite :





- Avoir minimum 17ans ;
- Être titulaire de l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière(ASSR) 2 ou de l'Attestation de Sécurité Routière (ASR) ;
- Être inscrit à la journée de la défense et de la citoyenneté.

5. LE PUBLIC VISE

Melioris auto-école est au sein de Melioris Le Grand Feu, établissement de Soins de Suite et de Réadaptation spécialisées pour la prise en charge des affections de l'appareil locomoteur, du système nerveux et des grands brûlés. Melioris Le Grand Feu peut établir une évaluation préalable par un médecin spécialiste de la situation de handicap au regard du projet de conduite automobile.

L'auto-école s'adresse à un public :

Melioris Auto-école

 74 c rue de la verrerie 79000 NIORT
 05 49 32 38 47
 autoecole@melioris.fr
 www.melioris-legrandfeu.fr

Agrément Préfectoral : I 12 079 00010
 Siret : 781 343 231 00192
 Code NAF: 8553Z

- En situation de handicap, physique ou cognitif si la commission du permis de conduire a statué, si le médecin agréé a identifié les aménagements ou les préconisations de conduite et si nos véhicules d'apprentissage sont adaptés ;
- En situation de handicap psychique ;
- En situation d'insertion et/ou de précarité et adressé par un référent social à l'auto-école.

La commission d'admission étudie les demandes d'entrée des candidats et décide des attributions des places comme des exclusions. Les décisions sont basées entre autre, pour les entrées, sur le tableau de bord de suivi des candidats et pour les sorties, sur les articles du règlement intérieur.

Nos locaux sont accessibles à toute personne en fauteuil roulant, à toute personne présentant un handicap locomoteur et/ou neurologique. L'écoute et l'adaptabilité, l'accueil, le respect, le bien-être, l'humanisme, le relationnel, l'expertise professionnelle et le partage, la pédagogie... sont les missions et valeurs qui animent et qui représentent nos établissements. L'auto-école est engagée pour l'accessibilité des formations aux personnes en situation de handicap. Notre référent handicap, Estelle THIBAUD, saura vous conseiller si vous êtes en situation de handicap et que vous souhaitez participer à la formation.

6. LA DUREE DE LA FORMATION

Pour le code : différents forfaits de cours théoriques à la préparation de l'ETG (Epreuve Théorique Générale) sont proposés.

Pour les primo-accédants au permis de conduire :

- 13 heures (minimum légal obligatoire) pour l'apprentissage pour les véhicules en boîte automatique ;
- 20 heures (minimum légal obligatoire) pour les véhicules en boîte manuelle.





Pour les régularisations au permis de conduire : pas de minimum.

7. LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Une formation théorique :

- Une préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours collectifs ou individuels, de code sur les thèmes :
 - L : La circulation routière
 - C : le conducteur
 - R : la route
 - U : les autres usagers
 - D : les notions diverses
 - A : les premiers secours
 - P : prendre et quitter le véhicule
 - M : la mécanique et les équipements
 - S : la sécurité du passager et du véhicule

Melioris Auto-école

 74 c rue de la verrerie 79000 NIORT
 05 49 32 38 47
 autoecole@melioris.fr
 www.melioris-legrandfeu.fr

Agrément Préfectoral : I 12 079 00010
 Siret : 781 343 231 00192
 Code NAF: 8553Z

- E : l'environnement.
- Des cours spécifiques, en cours collectifs, sur des thèmes tels que l'alcool, vitesse, stupéfiants, fatigue, assurance ...
- Des séquences collectives et individuelles animées en présentiel par un enseignant. Elles sont organisées les lundi, mercredi, jeudi et vendredi entre 9h et 17h30, dans la salle de Melioris auto-école.

Les cours théoriques précèdent les cours pratiques.

Au sujet de la conduite,

- Une évaluation de départ afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation ;

FICHE POUR L'ÉVALUATION DE DÉPART B - FICHE ÉLÈVE									
1. Renseignements d'ordre général									
Nom : _____			Prénom : _____			Date de naissance : _____			
Adresse : _____						Tél. : _____			
Niveau scolaire : _____			Profession : _____			Nationalité : _____			
Acuité visuelle œil droit _____ /10			œil gauche _____ /10			Correction : oui non		Visite Médicale : oui non	
Incompatibilités : _____									
2. Expérience de la conduite									
Permis :		Conduite auto :		Avec qui ?		Où (sauf auto-école) :		Si pas auto :	
B1 ou AM <input type="checkbox"/>		jamais <input type="checkbox"/>		amis <input type="checkbox"/>		ville <input type="checkbox"/>		vélo <input type="checkbox"/>	
A1 <input type="checkbox"/>		- de 5 h. <input type="checkbox"/>		parents <input type="checkbox"/>		route <input type="checkbox"/>		cyclo <input type="checkbox"/>	
A2 <input type="checkbox"/>		+ de 5 h. <input type="checkbox"/>		auto-école <input type="checkbox"/>		chemin <input type="checkbox"/>		moto <input type="checkbox"/>	
A <input type="checkbox"/>								autre véh. <input type="checkbox"/>	
Date _____									
3. Connaissance du véhicule									
Direction : non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/>			Boîte de vitesses : non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/>			Embrayage : non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/>		Freinage : non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/>	
4. Attitude à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité									
À votre avis, le plus important pour bien conduire, est-ce de savoir maîtriser la voiture et de connaître le code _____ <input type="checkbox"/>									
ou bien plutôt, est-ce d'être capable de prévoir les difficultés et de savoir y faire face ? <input type="checkbox"/>									
Avez-vous le désir d'apprendre à conduire _____ <input type="checkbox"/>									
ou bien apprenez-vous parce que c'est une nécessité ? <input type="checkbox"/>									
5. Habiletés									
Installation au poste de conduite _____			Démarrage arrêt _____			Manipulation du volant _____			F S B
<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
6. Compréhension et mémoire									
Compréhension _____			Mémoire _____			F S B			F S B
<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
7. Perception									
Trajectoire _____			Observation _____			Orientation _____			F S B
<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
8. Émotivité									
En général _____			Crispation _____			F S B			F S B
<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
9. Résultat de l'évaluation									
Total des résultats partiels :			Positifs <input type="checkbox"/>		Négatifs <input type="checkbox"/>		Résultat final <input type="checkbox"/>		=
10. Proposition : volume de formation PRÉVISIONNEL									
Théorie : <input type="text"/> Heures			Pratique : <input type="text"/> Heures			DATE / /			
Proposition acceptée : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON			Proposition retenue : Théorie <input type="text"/> H Pratique <input type="text"/> H						
<small>Boîte manuelle : 20 h de conduite minimum. Boîte automatique : 15 h de conduite minimum.</small>									
<small>L'évaluation a été réalisée sous la responsabilité de Mme/M. _____ missionné par l'école de conduite et titulaire de l'autorisation d'enseigner numéro _____ délivrée le _____.</small>									
SIGNATURES :			Formateur		Élève		Parents (pour mineurs)		
CODES ROUSSEAU -O-									

Melioris Auto-école





74 c rue de la verrerie 79000 NIORT
05 49 32 38 47
autoecole@melioris.fr
www.melioris-legrandfeu.fr

Agrément Préfectoral : I 12 079 00010
Siret : 781 343 231 00192
Code NAF: 8553Z

- Une formation pratique comprenant mise en situation et théorie de la conduite avec le programme suivant :

Programme de formation détaillé	
Compétences générales	Compétences
1. Maîtriser le véhicule dans un trafic faible ou nul	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures - Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir - Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire - Démarrer et s'arrêter - Doser les accélérations et les freinages à diverses allures - Utiliser la boîte de vitesses - Diriger la voiture en avant en ligne droite, en courbe en adaptant allure et trajectoire - Regarder autour de soi et avertir - Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité
2. Appréhender la route et circuler dans les conditions normales.	<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte - Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation - Adapter l'allure aux situations - Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité - Tourner à droite et à gauche en agglomération - Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire - S'arrêter et stationner en épi, en bataille en créneau
3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer et maintenir les distances de sécurité - Croiser, dépasser et être dépassé - Passer des virages et conduire en déclivité - Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie - S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide - Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense - Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites - Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, les passages à niveau
4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre un itinéraire de manière autonome - Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie - Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer - Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir - Faire l'expérience des aides à la conduite des véhicules - Avoir des notions sur l'entretien le dépannage et les situations d'urgence - Pratiquer l'écoconduite

Melioris Auto-école

 74 c rue de la verrerie 79000 NIORT
 05 49 32 38 47
 autoecole@melioris.fr
 www.melioris-legrandfeu.fr

Agrément Préfectoral : I 12 079 00010
 Siret : 781 343 231 00192
 Code NAF: 8553Z

Chaque compétence et sous compétence seront traitées en abordant les points suivants :

- Le pourquoi ;
- Le comment ;
- Les risques ;
- Les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève ;
- Les pressions exercées par la société, telles que la publicité, le travail... ;
- L'auto-évaluation.

8. DEROULEMENT DE LA FORMATION

Avant l'entrée en formation, l'élève effectue une évaluation de niveau. Cette appréciation permet l'estimation du nombre d'heures de conduite nécessaires à votre formation pratique (cf. 9. L'évaluation de départ à la conduite). Un planning est établi.

Une formation prépare l'élève à l'épreuve théorique générale du code. La formation pratique de la conduite suit. Les objectifs sont détaillés dans le « 7. Objectifs de la formation ».

9. L'EVALUATION DES COMPETENCES

9.1. Evaluation de départ

L'évaluation de départ est obligatoire avant la signature de tout contrat de formation à la conduite. Elle dure 1 heure.

Objectifs de l'évaluation :

- Permet de savoir quelles sont les connaissances et l'expérience déjà acquises ;
- Permet de proposer une durée de la formation correspondant au profil et aux capacités de l'élève.

L'évaluation c'est :

- Un entretien avec votre formateur pour évaluer les prérequis en matière de connaissance du véhicule, les expériences vécues par l'élève en tant qu'utilisateur de la route, les compétences psychomotrices et la motivation ;
- Un exercice pratique de conduite pour évaluer l'expérience de conduite, le niveau de connaissance du véhicule et certaines facultés essentielles pour la conduite comme l'habileté, la compréhension et la mémoire, la perception, l'émotivité.





La « *fiche pour l'évaluation de départ B* » Rousseau sera alors complétée par l'enseignant. Un exemplaire, sera remis à l'élève et l'autre à l'enseignant. Un volume prévisionnel d'heure de formation sera proposé.

9.2. Évaluation des compétences en fin de formation initiale

Pendant la formation pratique définie lors de l'évaluation préalable ou à tout moment à la demande de l'élève, l'enseignant effectue un bilan des compétences acquises par l'élève :

- Si l'élève satisfait à ce bilan, l'école lui délivre une attestation de fin de formation initiale.

Melioris Auto-école

 74 c rue de la verrerie 79000 NIORT
 05 49 32 38 47
 autoecole@melioris.fr
 www.melioris-legrandfeu.fr

Agrément Préfectoral : I 12 079 00010
 Siret : 781 343 231 00192
 Code NAF: 8553Z

- Dans le cas contraire, en fonction du résultat obtenu par l'élève et de son niveau, l'auto-école précise les points à approfondir. Eventuellement un complément d'heures de formation pourra être proposé.

10. LES EPREUVES D'EXAMEN

10.1 Epreuve théorique

Pour pouvoir se présenter à l'examen pratique, le candidat doit passer l'épreuve théorique du code, sauf si :

- Il a obtenu son code depuis moins de 5 ans ;
- Il est titulaire d'un autre permis de conduire depuis moins de 5 ans.

L'épreuve théorique générale est d'une durée approximative de 30 minutes. La date d'examen pourra être choisie parmi celles proposées par les différents centres organisateurs. Muni d'une convocation et de sa pièce d'identité en cours de validité, l'élève pourra se présenter au centre examinateur. Dans la salle vous serez installé à une table avec une tablette et des écouteurs. Vous serez guidé pour l'utilisation du matériel et répondrez aux questions sur la tablette. Pour un résultat favorable, l'élève devra obtenir au moins 35 bonnes réponses sur les 40 questions posées.

10.2 Epreuve pratique

Le jour J, un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité vous accompagnera à votre épreuve d'examen du permis. Elle dure 32 minutes. Vos documents d'examen sont vérifiés.

Un test de vue est réalisé. Vous en êtes dispensé si vous avez passé une visite médicale préalable. En cas de test non concluant, l'examineur signale le résultat de ce test au préfet pour que vous soyez convoqué pour un contrôle médical.





Le test de conduite, d'une durée minimale de 25 minutes, comporte notamment :

- La vérification d'un élément technique du véhicule (à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule), une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours et une question en lien avec la sécurité routière ;
- La réalisation de deux manœuvres différentes : un freinage pour s'arrêter avec précision et une manœuvre en marche arrière (marche arrière en ligne droite ou en courbe, rangement en créneau ou en épi, demi-tour ou rangement en bataille.).

L'épreuve pratique permet d'évaluer les points suivants :

- Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord de son véhicule ;
- Connaître et utiliser les commandes ;
- Prendre l'information, analyser les situations et s'y adapter ;
- Adapter son allure aux circonstances ;
- Appliquer la réglementation du code de la route ;
- Communiquer avec les autres usagers ;
- Partager la chaussée ;
- Maintenir les espaces de sécurité ;
- Être autonome dans la réalisation d'un trajet ;

Melioris Auto-école

 74 c rue de la verrerie 79000 NIORT
 05 49 32 38 47
 autoecole@melioris.fr
 www.melioris-legrandfeu.fr

Agrément Préfectoral : I 12 079 00010
 Siret : 781 343 231 00192
 Code NAF: 8553Z

- Avoir une conduite économique et respectueuse ;
- Être courtois.

Pour être reçu, vous devez obtenir au moins 20 points / 31 et ne pas commettre, d'erreur éliminatoire. L'expert réalise une analyse des points positifs et négatifs restitués par rapport à une compétence donnée et retranscrit de façon formelle ce bilan dans une grille d'évaluation.

L'automobiliste doit avoir des connaissances décrites dans les enjeux de cette formation (cf.2 ci-dessus).

11.COMMUNICATION DES RESULTATS

11.1 Le code

L'élève reçoit son résultat à l'adresse Email communiqué au centre d'examen.

Si l'auto-école a inscrit l'élève à l'examen, l'auto-école reçoit le résultat et le transmet à l'élève.

Le résultat au code est généralement disponible environ 2h après le passage de l'examen. Ce délai peut être prolongé jusqu'à 48h les weekends et jours fériés.

Le résultat est :

- Défavorable : l'élève a besoin d'un nouveau RDV au centre d'examen et en fonction du résultat, de retravailler le code ;
- Favorable : l'élève peut passer à l'étape de la conduite.

11.2 La conduite

Le résultat de l'épreuve du permis de conduire est disponible 48 heures (les weekends et jours fériés ne sont pas considérés) après le passage de l'examen de conduite, sur le site securite-routiere.gouv.fr.

Si l'auto-école a inscrit l'élève à l'examen, l'auto-école reçoit le résultat et le transmet à l'élève.

Les résultats apparaissent avec la mention : FAVORABLE ou INSUFFISANT.

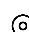



- La mention « FAVORABLE » est indiquée si l'élève est reçu ;
- S'il a échoué, il trouve la mention « INSUFFISANT » avec les raisons et les points à améliorer. Il peut se réinscrire.

Si l'examen pratique du permis de conduire est réussi, l'élève ou l'auto-école engagent des démarches pour avoir :

- 1- Un certificat d'examen du permis de conduire (CEPC) qu'il lui sert de permis pendant 4 mois à partir de la date de l'examen. Au terme des 4 mois, il n'est plus valide et doit être remplacé par le permis de conduire probatoire.
- 2- Le permis probatoire existe pour rappeler que le permis n'est pas acquis définitivement. C'est seulement 6 points, il est valable pendant 3 ans. L'élève obtient 2 points/an pendant 3ans si aucune infraction soumise à un retrait de point n'est commise.
- 3- La demande de fabrication de son permis de conduire définitif sur le site ants.gouv.fr.

Le taux de réussite est affiché au sein de l'Auto-école.

Melioris Auto-école

 74 c rue de la verrerie 79000 NIORT
 05 49 32 38 47
 autoecole@melioris.fr
 www.melioris-legrandfeu.fr





Agrément Préfectoral : I 12 079 00010
 Siret : 781 343 231 00192
 Code NAF: 8553Z

**La direction de Melioris auto-école est heureuse de vous accueillir
parmi ses élèves et vous souhaite une excellente formation.**

Accueil et accessibilité des personnes en situation de handicap

Nos locaux sont accessibles à toute personne en fauteuil roulant, à toute personne présentant un handicap locomoteur et/ou neurologique.

Melioris Auto-école

 74 c rue de la verrerie 79000 NIORT
 05 49 32 38 47
 autoecole@melioris.fr
 www.melioris-legrandfeu.fr

Agrément Préfectoral : I 12 079 00010
Siret : 781 343 231 00192
Code NAF: 8553Z